

Comment créer une MSP?







PRE REQUIS



- Établir un diagnostic territorial (REZZONE, Carto santé de l'ARS, observatoire régional de la santé, annuaire santé AMELI, socio-démographie de la population...
)
- Impliquer au moins 2 médecins + autres professionnels de santé : infirmier, pharmacien, kiné, dentiste, orthophoniste, pédicure, diététicien, ergothérapeute, psychologues, psychomotricien
- Mesurer la motivation des acteurs médicaux et paramédicaux
- Étude de **faisabilité** : peut être financé par ARS (FIR) si cohérence avec le volet ambulatoire du schéma régional d'organisation des soins et aidé par URPS-MG
 - ∘ FIR : pour la conception 50000 à 100000€ FEDER
 - NMR pour les SISA (pour la phase de fonctionnement (partie socle et partie variable)
- Créer une association loi de 1901 pour rendre le projet visible (structure souple) et demander des financements, mais il faudra ensuite créer en complément des structures juridiques

ON AVANCE... ON AVANCE...



Q1 Rédiger un projet de santé : (pré projet professionnel à présenter au référent MSP de la délégation territoriale ARS) et **projet de soins** (coordination externe, formation de jeunes, continuité des soins, information des patients, actions de prévention, qualité de la prise en charge, PDSA) et **transmettre la candidature à la CPAM qui le transmettra à l'ARS et DCGDR**

02 Trouver un local

- Louer à la collectivité
- Achat de locaux en SCI (portage privé) intérêt si durée de pratique médicale au moins 10 ans ; location à SISA ou SCM
- Louer à un investisseur privé
- **13** Bien prévoir la superficie des locaux : outres les cabinets, prévoir , accueil, secrétariat, salles d'attentes, de réunion, de repos, sanitaires, cuisine, local pour déchets,...) stationnement
- **Q4 Établir un mode de gestion** pour un équilibre économique (prix de la création, du fonctionnement, montage juridique)

03 LE FINANCEMENT ACI



- Établir un mode de gestion pour un équilibre économique (prix de la création, du fonctionnement, montage juridique)
- Constituer l'équipe autour du porteur de projet + coordonnateur de santé

Établir la structure juridique (dans les 6 mois après signature des ACI) :

- SISA (si que des médicaux et para médicaux) + SCM ou SCP (que le même exercice)
- SCI (si des non paramédicaux) + SCM ou SCP
- => NB, la SISA sert à obtenir les financements liés à l'exercice coordonné, tandis que la SCM sert à mettre en commun les moyens.
- Les financements : privé, aides publiques, aides spécifiques, fonds européens
 - Dans les 3 mois qui suivront la signature du contrat la MSP recevra une avance et le projet sera suivi par l'ARS et la CPAM



A QUI ET COMMENT DEMANDER?



Il est primordial d'avoir connaissance des circuits de financement... Aller sur les sites des financeurs BM NEWS, HOSPIMEDIA

APPEL à PROJETS : création des structures médico-sociales -> ONDAM

APPEL à CANDIDATURE Fond Intervention Régionaux et plan nationaux

SUBVENTIONS : discrétionnaires par FIR – plan national- CPAM

LE SECRET:

COMPETENCE en matière de projet : juridique et financière

CREDIBILITE « pas toujours rationnel car culturel et lié aux influences « la forme est supérieure au fond »

LE CONTACT:

MAITRISER les MOTS CLEFS = CRYPTO LANGAGE des institutionnels : « accès aux soins – SNP – accès MT – soulager les urgences – maintien à domicile – hospitalisation évitable – développer la prise en charge à domicile »



A QUI ET COMMENT DEMANDER?



- Stratégie communicationnelle = plaire aux financeurs
- Effet de simple exposition (PUB) voir le plus de personnes, être partout (inaugurations, remise de distinctions, créer des avis positifs)
- Faire un book, publier sur les réseaux sociaux, flyers, goodies, flocage
- Stratégie médiatique occuper l'espace, stratégie pro active, starification
- ONDAM
- Connaître l'organigramme de ARS S'adresser à la délégation départementale et des différentes directions Connaître la formation et la culture prof de l'interlocuteur

• Psychologie du financeur :

Être percutant par un esprit de synthèse - Le rassurer car il doit rendre des comptes (indicateurs) - Créer un lien - Adopter le crypto langage - Empathie institutionnelle Montrer que l'on n'est pas seul (agglo-mairie...)

• Utiliser les réseaux : CPTS - URPS et autres moins offricieux

O5 OBLIGATIONS DES MSP: AVENANT 1 ACI



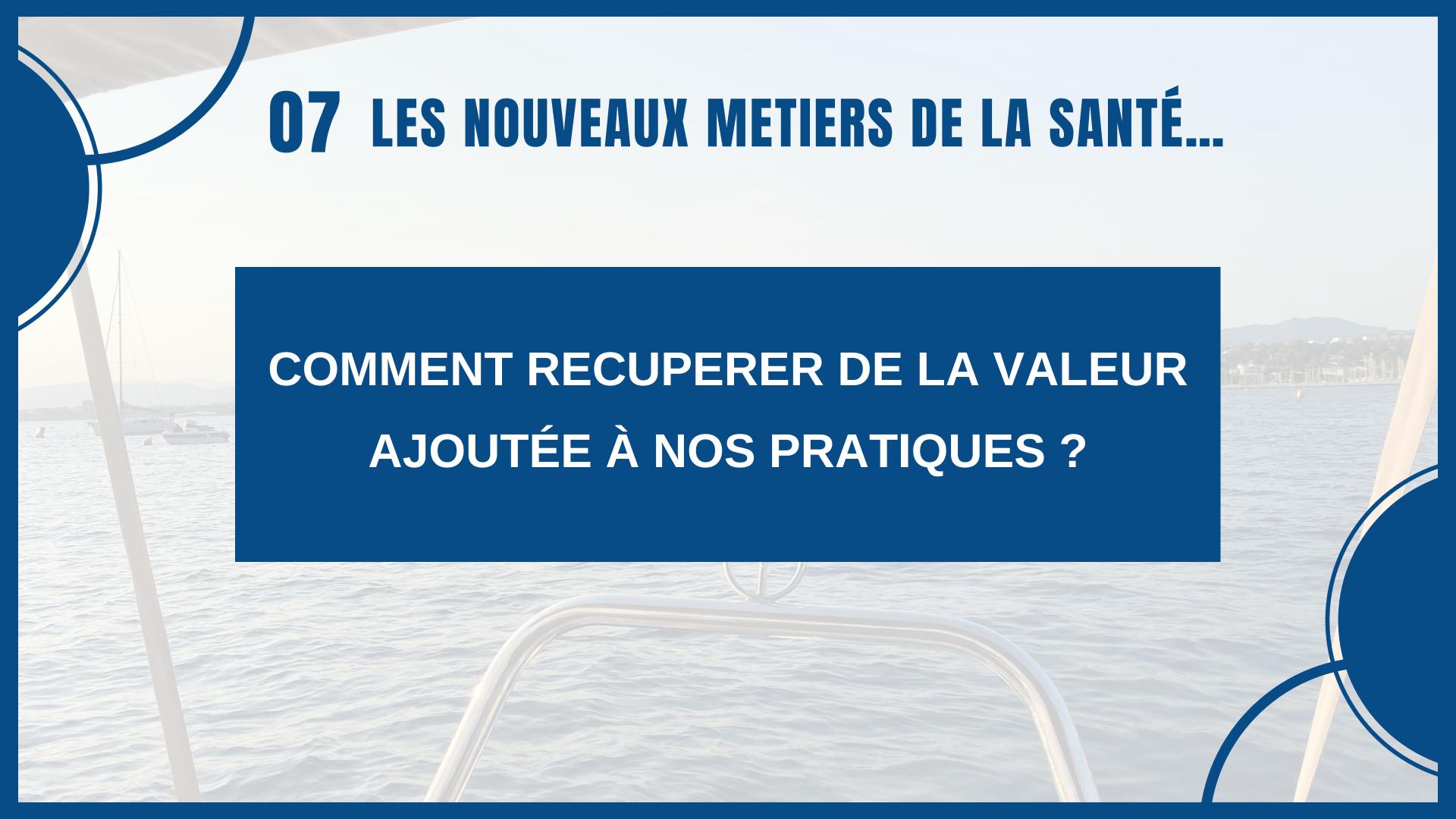
- Etre en « société de droit : régime de sociétés de personne » SISA ou SCI
- Engagements
- Indicateurs socles (donnent des points 1 point = 7€)
- Accès aux soins (fonctionnement de 8h à 20 h + samedi matin et ouverture à des SNP les jours ouvrés (800)
- Fonction de coordination : 1700 pour 8000 patients
- Affiliation au SAS
- Nouveaux indicateurs en janvier 2023 : IC (100) et obésité infantile (100)
- Travail en équipe pluri professionnelles et mise en place de protocoles (1000)
- Concertation professionnelle (1000)
- Utilisation d'un système d'information (500) partagé labélisé par l'ASIP (100 et +)
- Réponse aux crises sanitaires graves (100 à 350)

OBLIGATIONS DES MSP : AVENANT 1 ACI



<u>Indicateurs Optionnels:</u>

- Diversité des consultations de second recours (300)
- Implication des usagers : questionnaire de satisfaction (100), comité des usagers, médiateurs (300)
- Démarche qualité (100 à 300)
- Protocoles de coopération pharmacien, IdE, Kiné (300)
- Missions de santé publique (350)
- Revalorisation des indicateurs actuels
- Introduire la Démarche Qualité (100
- Fonction de coordination 1 à 1,5 j
- Stages pluri professionnels
- Offre de diversité de soins



ASSISTANTS MEDICAUX



Secondent les médecins libéraux pour alléger les tâches « sans valeur ajoutée » (15 à 20% du temps). Le médecin choisit les missions à déléguer

Qui peut bénéficier de la formation ?

- Diplômes d'état d'infirmiers, aides-soignants, auxiliaire de puériculture, 3 ans de secrétariat médical (niveau 4)
- Formation : 384H de formation auprès d'un organisme agréé par la CPNEFP (pas dans le 83 mais 13 & 06), 2 jours par semaine pendant 10 mois, avec une partie en distanciel.
- Leur MISSIONS (référentiel CPNEFP du 19/04/2020)
- Tâches administratives : ouverture et actualisation du dossiers médical, organiser une téléconsultation, coter les actes, tracer les vaccinations, prendre les rdv avec les spécialistes

ASSISTANTS MEDICAUX



Secondent les médecins libéraux pour alléger les tâches « sans valeur ajoutée » (15 à 20% du temps). Le médecin choisit les missions à déléguer

Qui peut bénéficier de la formation ?

- Pré consultation : aide au déshabillage, prise des constantes, télémédecine
- Premiers gestes d'urgence, bandages et pansements simples, ablation de bouchon de cérumen
- Gestion des vigilances : matériel, hygiène, déchets
- Gestion qualité : déclaration d'une iatrogénie, collecter les questionnaires de satisfaction
- Combien ca coute?
 - Rémunération de départ 1500€ net, la CPAM peut financer de 12000 à 36000€



INFIRMIERES PRATIQUE AVANCEE



Libérer du temps médical Qualité du parcours patients Valoriser de nouvelles compétences : MASTERE 2

- **01** ASALEE = Action de Santé Libérale en Equipe
- **102 Portage salarial** par l'association ASALEE, disponibilité 1/5 d'ETP par médecin d'une MSP

03 Actions:

- Suivi du patient diabétique de type 2 : rédaction et signature de prescriptions types d'examens, et interprétation des examens des pieds ;
- Suivi du patient à risque cardiovasculaire incluant la réalisation des ECG
- Suivi du patient tabagique à risque BPCO, incluant réalisation et interprétation de spirométrie
- Consultation de repérage des troubles cognitifs et réalisation de tests mémoire chez les personnes âgées.
- **04** Nécessité d'un système d'information partagé dans un local pouvant être extérieur
- **05** Le médecin reste responsable des actes effectués, il est un « peu payé » pour le « temp d'échange » avec l'infirmière

10

INFIRMIERES PRATIQUE AVANCEE



Libérer du temps médical

Qualité du parcours patients Valoriser de nouvelles compétences : MASTERE 2

Formés à la gestion de situation complexes et à la prise en charge (renouveler, adapter voire prescrire) de :

- Pathologies chroniques stabilisés : Cardio-vasculaires (AVC, coronaropathies, artériopathies, IC) Diabètes de types 1 et 2 Alzheimer Parkinson Epilepsie
- Maladies Onco-hématologiques
- Maladies rénale chronique, dialyse
 - Psychiatrie et de la santé mentale
- La Gestion des événements indésirables

Sont autonomes pour :

- Prélèvements sanglants et non sanglants, suivi des pansements
- Prescription de dispositifs médicaux, aide à la déambulation, fauteuils
- Peuvent **prescrire**: Examen de la vision, ECG, EFR, EEG, Imagerie, Echo des TSA, Doppler

11 INFIRMIERES PRATIQUE AVANCEE

C.P.T.S Var - Esterel - Mediterranée

Libérer du temps médical Qualité du parcours patients Valoriser de nouvelles compétences : MASTERE 2

- IPA salariée des MSP (non viable en libéral mais non soumis au cursus d'installation)
- Aide financière à l'intégration d'une IPA salariée :
 Pour 1 ETP. Année 1 : 17000€ année 2 : 10000€
- Rémunération de départ 2085 net

Une IPA peut faire les visites à domicile et rendre compte au MT ou en visio à un médecin à distance, cela pouvant permettre au médecin en visio de devenir MT

12 QUELLES DIFFÉRENCES?

INFIRMIÈRE ASALEE

12 jours de formation Salariée de l'association ASLEE

Protocole de coopération où le médecin qui délègue MAIS reste responsable des actes de l'infirmier

- Suivi et dépistage du diabète
- Dépistage des risques cardiovasculaires,
 BPCO chez les fumeurs, des troubles cognitifs...
- Accompagnement au sevrage tabagique
- ETP individuelle et/ ou collective, participation aux dépistages organisés des cancers...

INFIRMIÈRE PRATIQUE AVANCÉE

2 ans de formation niveau Master Salariée de la MSP

Protocole d'organisation où l'IPA est responsable de ses actes

- Management fonctionnel, de projet
- Conclusion clinique
- Prescriptions et ajustements de traitement Bientôt
 - Conduite de démarche qualité et de gestion des risques
 - Conduite de projets et travaux de recherche

MERG

- 06 59 70 40 56
- cpts-vem.fr
- 240 rue Isaac Newton, Epsilon I
 Saint-Raphaël, 83370

